

<https://www.snetap-fsu.fr/Education-Nationale-Halte-a-la-repression-syndicale-Kai-Terada-doit-etre.html>



# **Education Nationale – Halte à la répression syndicale – Kai Terada doit être réintégré sur son poste sans délai !**

- Les Dossiers - Vie fédérale -  
Date de mise en ligne : mercredi 28 septembre 2022

---

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

---

[[https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L400xH108/intersy\\_dicale2022-09-23-141837-39bb0.png](https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L400xH108/intersy_dicale2022-09-23-141837-39bb0.png)]

Lors du CTMEN de ce vendredi 23 septembre, Les organisations syndicales [FSU](#), [UNSA](#) éducation, FNEC FP-[FO](#), SGEN [CFDT](#), [CGT](#) Éduc'action, SNALC – avec le soutien de Sud Éducation – ont fait une déclaration commune dénonçant avec la plus grande fermeté les pratiques de répression syndicale ou d'atteinte à la liberté syndicale et exigeant l'annulation de la décision de la rectrice de Versailles de muter d'office Kai Terada, professeur de mathématiques au Lycée Joliot-Curie de Nanterre et militant syndical départemental Sud Éducation.

En l'absence de réponse du ministre ou de son cabinet en séance, inacceptable compte tenu de la gravité en termes de répression syndicale que constitue la mesure prise à son encontre, la FSU, la FNEC FP-FO et la CGT Éduc'action ont quitté le CTMEN.

Ce jeudi, Kai Terada a en effet appris qu'il était muté d'office dans l'intérêt du service dans un lycée des Yvelines. Pourtant, le rectorat lui-même indique qu'il n'y a rien qui justifie d'engager la moindre procédure disciplinaire. La rectrice de Versailles use donc d'un procédé de contournement que les motivations de la décision assument en tant que tel.

La seule motivation affichée par l'administration lors du CTMEN est de garantir la continuité du service dans l'établissement. Pourtant, les personnels y sont massivement en grève pour protester contre la suspension et maintenant le déplacement dans l'intérêt du service de leur collègue, tant il est évident qu'il s'agit d'une sanction disciplinaire déguisée et sans fondement.

Les organisations syndicales FSU, FNEC FP-FO, CGT Éduc'action et Sud Éducation dénoncent les agissements de la rectrice de Versailles.

Ces faits s'inscrivent dans un contexte d'atteinte à la liberté syndicale qui a pris une ampleur inédite et dangereuse dans l'Éducation nationale sous le ministère de Jean-Michel Blanquer. Ça suffit !

Après le succès du rassemblement de soutien à notre collègue devant le ministère mercredi 21 septembre, nos organisations syndicales sont déterminées à poursuivre leur action de soutien plein et entier pour le respect du droit syndical dans l'éducation nationale.

Le ministre Pap Ndiaye doit prendre ses responsabilités et annuler sans délai la décision de la rectrice de Versailles et réintégrer Kai Terada sur son poste.

Paris le 23 septembre 2022